

.....
Avis n°20-67764

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <http://www.boamp.fr/avis/detail/20-67764/officiel>

Département(s) de publication : **35**
Annonce No **20-67764**

I.II.IV.VI.

AVIS DE CONCESSION

Section I : Pouvoir adjudicateur/entité adjudicatrice

I.1) NOM ET ADRESSES

Commune de Dinard, 47 boulevard FéartBP 90136, Point(s) de contact : Pascale BANNIER, 35801, Dinard Cedex, F, Téléphone : (+33) 2 99 16 31 15, Courriel : pascale.bannier@ville-dinard.fr, Code NUTS : FRH03

Adresse(s) internet :

Adresse principale : <https://www.ville-dinard.fr/>

Adresse du profil acheteur : <https://www.megalis.bretagne.bzh/>

I.3) COMMUNICATION

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet, à l'adresse : <https://www.megalis.bretagne.bzh/>

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :

le ou les point(s) de contact susmentionné(s)

Les candidatures ou, le cas échéant, les offres doivent être envoyées :

par voie électronique via : <https://www.megalis.bretagne.bzh/>

I.4) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR

Autre type : Collectivité territoriale

I.5) ACTIVITÉ PRINCIPALE

Services généraux des administrations publiques

I.6) ACTIVITÉ PRINCIPALE

Section II : Objet

II.1) ÉTENDUE DU MARCHÉ

II.1.1) Intitulé : Concessions de service relative à la mise à disposition, l'installation, l'entretien et l'exploitation de la signalisation d'information locale, le jalonnement des établissements publics, commerces, services et entreprises sur le domaine de la Commune de Dinard

Numéro de référence : 2020-53

II.1.2) Code CPV principal :

Descripteur principal : 34928400

Descripteur supplémentaire :

II.1.3) Type de marché

Services

II.1.4) Description succincte : La Commune confie au concessionnaire la mise à disposition, l'installation, la maintenance, l'exploitation et l'entretien de la Signalisation d'Information Locale (SIL), le jalonnement des établissements publics, commerces, services et entreprises sur le domaine de la Commune de Dinard. La consultation est menée conformément aux dispositions applicables à la procédure adaptée prévue par le code de la commande publique, (article L. 3126-1 de l'Ordonnance 2018-1074 du 26 novembre 2018 et article R. 3126-1 du Décret 2018-1075 du 3 décembre 2018). Il s'agit d'une procédure ouverte dans laquelle le dossier de consultation est téléchargeable par tous les opérateurs économiques souhaitant soumissionner, et qui doivent donc remettre un pli contenant leur candidature et leur offre dans les conditions fixées par le présent avis de concession et le règlement de consultation.

II.1.5) Valeur totale estimée :

Valeur hors TVA : 126 000 euros

II.1.6) Information sur les lots :

Ce marché est divisé en lots : non

II.2) DESCRIPTION

II.2.1) Intitulé :

Lot n° :

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)

II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS : FRH03

Lieu principal d'exécution : Le territoire de la commune de Dinard

II.2.4) Description des prestations : Concession de service public pour la mise à disposition, l'installation, l'entretien et l'exploitation de la signalisation d'information locale de la Commune de Dinard.

II.2.5) Critères d'attribution

La concession est attribuée sur la base des

critères énoncés dans les documents du marché

II.2.6) Valeur estimée

Valeur hors TVA : 126 000 euros

II.2.7) Durée de la concession

Durée en mois : 72

Début : 1.e.r novembre 2020 - Fin : 31 octobre 2026

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non

Identification du projet :

II.2.14) Informations complémentaires : La rémunération du concessionnaire s'effectuera sur les recettes d'exploitation du service qu'il est chargé de mettre en œuvre ; l'intégralité de sa rémunération sera obtenu de l'exploitation des lattes commerciales dans les conditions prévues au contrat. Le concessionnaire assume l'ensemble des risques liés à l'exploitation et ne pourra pour quelque motif que ce soit obtenir le versement d'un prix, complément de prix, indemnité, ni exiger une modification des conditions d'exploitation des services en cas d'évolution des conditions économiques quelle qu'en soit la cause. Coût annuel par commerçant pour 3 lattes : 140 euros HTPour 50 commerçants : environ 21 000 euros H.T./an

Section III : Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique

III.1) CONDITIONS DE PARTICIPATION

III.1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession

Liste et description succincte des conditions, indication des informations et documents requis :
Le candidat doit être habilité à engager sa société. Lettre de candidature (DC1) - Déclaration du candidat (DC2) pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat. Si délégation de compétence/signature, production des actes/attestation sur l'honneur que le candidat ne fait l'objet d'aucune interdiction de soumissionner (art 39 et 42 ordonnance concession)/attestation sur l'honneur que les renseignements et docs relatifs à ses capacités et aptitudes sont exacts /attestation sur l'honneur du respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (art L5212-1 à L5212-4 du Code Du travail)/ Certificat social / si le candidat est en procédure de sauvegarde ou de redressement judiciaire, copie du ou des jugements prononcés ou équivalent/certificats délivrés par les administrations et organismes compétents justifiant que le candidat a souscrit les déclarations lui incombant en matière fiscale ou sociale et acquitté les impôts, taxes, contributions ou cotisations sociales.

III.1.2) Capacité économique et financière

Critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de la consultation

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :

Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s) :

III.1.3) Capacité technique et professionnelle

Critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de la consultation

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :

Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s) :

III.1.5) Informations sur les concessions réservées

III.2) Conditions liées à la concession

III.2.1) Information relative à la profession

Références des dispositions législatives, réglementaires ou administratives applicables :

III.2.2) Conditions d'exécution de la concession : La procédure est une procédure ouverte. Les candidats peuvent se présenter seuls ou en groupement. Le groupement pourra prendre la forme d'un groupement conjoint ou solidaire. La forme retenue devra être déterminée au moment de l'attribution. Une visite est souhaitée. Les candidatures et les offres sont à remettre conjointement et devront être envoyées dans le respect des demandes faites au règlement de la consultation. Les variantes sont autorisées dans le respect des conditions imposées par le règlement de la Consultation. Les renseignements complémentaires peuvent être demandés dans le respect des conditions imposées par le règlement de la consultation, jusqu'au huitième jour précédant la date limite de remise des offres.

III.2.3) Informations sur le personnel responsable de l'exécution de la concession

Obligation d'indiquer les noms et qualifications professionnelles des membres du personnel affectés à l'exécution de la concession

III.2.4) Concession éligible au MPS

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : NON

Section IV : Procédure

IV.1) DESCRIPTION

IV.1.8) Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP)

Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics :

IV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

IV.2.2) Date limite de remise des candidatures ou de réception des offres

15 juillet 2020 - 12:00

IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation :

français

Section VI : Renseignements complémentaires

VI.1) RENOUVELLEMENT

Il ne s'agit pas d'un marché renouvelable

Calendrier prévisionnel de publication des prochains avis :

VI.2) INFORMATIONS SUR LES ÉCHANGES ÉLECTRONIQUES

VI.3) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Les plis seront ouverts par la commission de délégation de service public. Après validation de la conformité administrative et juridique de chaque offre retenue, la commission concession pourra solliciter par écrit de chaque candidat des informations et des précisions supplémentaires pour être plus amplement éclairée. Des auditions pourront éventuellement être organisées. Les soumissionnaires en seraient informés via le portail mégalis. Chaque offre fera l'objet d'un examen approfondi. Une analyse comparative des offres en concurrence sera opérée par la commission qui rédigera un rapport circonstancié et émettra son avis. Au regard de cet avis, l'autorité compétente décidera d'engager ou non une négociation avec un ou plusieurs candidats. Les conditions et les modalités d'organisation de la négociation seront précisées dans l'invitation à négocier adressée aux candidats. Conformément à l'art. R.3124-1, cette phase de négociation pourra porter sur les différentes composantes de l'offre (valeur technique, pertinence du projet commercial et financier, etc) et sera formalisée par écrit. (Article R 3123-10)

VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Rennes, Hôtel de Bizien - 3 Contour de la motte - CS 44416, 35044, Rennes Cedex, F, Téléphone : (+33) 2 23 21 28 28, Courriel : greffe.ta-rennes@juradm.fr

VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation :

Comité consultatif interrégional de règlement amiable des litiges, 6 quai Ceineray - BP 33515, 44000, Nantes, F, Téléphone : (+33) 2 40 08 64 33, Fax : (+33) 2 40 47 90 67

VI.4.3) Introduction de recours :

Précisions concernant les délais d'introduction de recours : selon l'article L551-1 du Code de justice administrative

VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours :

Greffe du Tribunal, Tribunal administratif de RENNES, Hôtel de Bizien - 3 Contour de la motte - CS 44416, 35044, Rennes Cedex, F, Téléphone : (+33) 2 23 21 28 28, Courriel : greffe.ta-rennes@juradm.fr

VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS

28 mai 2020